

Situations Cliniques Complexes (SCC) et Interprofessionnalité en Santé (IP3)

1. Caractéristiques du module

Code : S.DI.SO.3001.F.24 Degré d'études : Bachelor Master
 Année académique : 2024-2025 Année d'études : 1^{ère} 2^{ème} 3^{ème} Crédits ECTS : 6 (SCC) et 2 (IP3)

Type : Module obligatoire Module optionnel obligatoire Module facultatif
 Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle : Module sur 1 semestre Semestre d'automne
 Module sur 2 semestres Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : Français Allemand Anglais

2. Prérequis

Avoir validé le/les modules DPTN1 et 2 Avoir suivi le/les modules DPTN3 Pas de prérequis

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé.*

https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf

Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).

Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

Rôle d'expert-e Rôle de leader Rôle d'apprenant et de formateur-trice
 Rôle de communicateur-trice Rôle de promoteur-trice de la santé Rôle de professionnel-le
 Rôle de collaborateur-trice

Compétences principales

(Le pronom "elles" utilisé tout au long de ce document désigne les personnes ayant terminé leurs études dans une des filières bachelor selon le document « *Compétences relatives aux professions de la santé* »)

- A1 : Elles assument la responsabilité du conseil nutritionnel et du processus de soins nutritionnels des patients/clients et collaborent avec leurs proches et coordonnent l'ensemble du processus.
- A2 : Elles conseillent les particuliers, certains groupes de populations, les entreprises et les institutions afin qu'ils soient en mesure d'adopter une alimentation saine couvrant les besoins ou répondant à des besoins thérapeutiques.
- A3 : Elles établissent des diagnostics nutritionnels sur la base d'une anamnèse et d'un examen clinique.
- A4 : Elles déterminent les interventions nécessaires, en tenant compte des facteurs physiologiques, physiopathologiques, psychologiques, sociaux et de l'influence de l'alimentation et des habitudes alimentaires sur la santé.
- A5 : Elles initient des interventions basées sur les connaissances scientifiques actuelles et guident des personnes ou des groupes de populations spécifiques à adapter leur comportement alimentaire à leurs besoins individuels ou aux exigences thérapeutiques.
- A6 : Elles contrôlent l'efficacité de leurs interventions au moyen de standards de qualité mesurables, spécifiques à la nutrition.
- B2 : Elles établissent une relation centrée sur la personne avec les patients/clients dans des situations préventives, thérapeutiques, de réadaptation ou palliatives, conformément aux principes éthiques, de manière à soutenir efficacement le processus de conseils et de soins nutritionnels.
- C1 : Elles travaillent de manière respectueuse et orientée vers la recherche de solutions avec d'autres professionnels impliqués dans l'alimentation et les soins nutritionnels destinés à la population, tant à l'interne qu'à l'externe du système socio-sanitaire.
- D1 : Elles assurent une coordination et un leadership professionnel dans le domaine de la nutrition et de la diététique.
- F1 : Elles transmettent leurs connaissances spécifiques en nutrition à leurs pairs et à d'autres professionnels du domaine de la santé, les guident dans leur mise en œuvre et introduisent la dimension nutritionnelle dans les équipes interprofessionnelles.
- F2 : Elles identifient les besoins en recherche dans le domaine de la nutrition et de la diététique, contribuent à la résolution de questions de recherche et, sur la base de leur expérience clinique, contribuent à la transposition efficace de leurs résultats dans le conseil nutritionnel et la pratique thérapeutique.
- G1 : Elles assument, en tant que membres de la communauté des experts, leur responsabilité sociétale et d'éthique professionnelle dans la promotion de la santé, la prévention et le traitement des maladies.
- G2 : Elles promeuvent une image professionnelle positive des diététiciens et s'engagent en faveur de la reconnaissance de la profession par la communauté des experts.
- G3 : Elles portent un regard réflexif sur leurs activités professionnelles et sur leur rôle de diététicien dans la pratique professionnelle et interprofessionnelle. Elles les enrichissent en échangeant avec d'autres spécialistes et par des activités ciblées de formation continue.

Objectifs généraux d'apprentissage

- Analyser les problématiques principales d'une situation clinique complexe.
- Combiner les savoirs acquis en BSc1, BSc2 ainsi que la recherche de nouvelles connaissances autour de la résolution evidence-based d'un scénario clinique complexe.
- Développer son raisonnement clinique
- Résumer ses propositions d'intervention nutritionnelle en les exprimant de manière claire et synthétique
- (Ré)Evaluer de manière critique ses propositions nutritionnelles par la construction collective.
- Promouvoir l'interprofessionnalité en :
 - adoptant une posture collaborative et de leadership avec ses pairs en mobilisant des techniques de communication adéquates
 - déterminer un plan d'action collaboratif autour de la recherche de solutions pour le/la patient.e

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus SCC

- Réflexion et prise de décisions autour de 6 vignettes cliniques incluant les facteurs biopsychologiques, culturels, socio-économiques et environnementaux, ainsi que les perspectives des patients (approche holistique)
- Modèles conceptuels de gestion de la complexité en soins (préventifs, curatifs et palliatifs)
- Organisation des soins et pratique professionnelle réflexive : Nutrition Care Process (NCP) – pratique en situation complexe.
- Estimation des besoins énergétiques : calorimétrie indirecte, équations de prédiction
- Examen clinique nutritionnel (Nutrition Focused Physical Exam) et gestes techniques (pose de SNG de NE)

Contenus IP3

- Connaissances pratiques et/ou théoriques professionnelles spécifiques nécessaires à l'intervention dans différents contextes de soins complexes (hospitalier, domiciliaire, transition de soins)
- Facteurs humains (leadership & followership, organisation & management, culture de la sécurité)
- Outils et stratégies de travail en équipe (TeamSTEPPS®)
- Rôles et responsabilités des professionnels de santé, coordination des soins
- Raisonnement clinique

Formes d'enseignement et d'apprentissage

Autour de la résolution des vignettes cliniques et durant les enseignements IP3 :

- Activités en présentiel et à distance, synchrone et asynchrone
- E-learning
- Cours théoriques
- Tutorat (exercices supervisés)
- Ateliers pratiques
- Pratiques simulées
- Travail personnel individuel et en groupe
- Séminaires d'intégration

Exigences de fréquentation :

Présence obligatoire (100%) pour IP3. En cas d'absence non justifiée, un travail écrit individuel sera demandé. Il est équivalent à une soixantaine d'heures et portera sur une démarche d'auto-évaluation de l'acquisition des compétences génériques (interprofessionnelles) de ce module dans le cadre d'un des scénarios de pratiques simulées qui étaient prévus pour l'étudiant·e en question.

Présence de 80% exigée pour SCC. En cas de taux de fréquentation inférieur ou d'implication insuffisante durant les travaux de groupe, l'étudiant·e devra fournir un rapport écrit individuel supplémentaire en lien avec les cours manqués.

5. Modalités d'évaluation et de validation

SCC, l'évaluation repose sur :

- A. Un **dossier écrit de groupe** sur une vignette, coefficient 1
- B. Un oral **individuel** sur une vignette, coefficient 2

IP3, l'évaluation repose sur :

- C. La réalisation des **e-learning**
- D. Une **participation** avec **professionnalisme** aux simulations interprofessionnelles, ainsi qu'aux activités d'apprentissage associées.

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales (au 10^e) obtenues aux points (A) (B) ci-dessus et sur le qualificatif « acquis » au point D.

L'étudiant·e qui par son comportement inadéquat, un manque d'implication ou de préparation à la simulation ne répond pas aux critères minimaux en termes de professionnalisme ne valide pas le point (D) et doit présenter un travail complémentaire.

Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

Remédiation possible en cas de note Fx au module (entre 3.5 et 3.9) au module Pas de remédiation

Modalités :

- Si le dossier écrit de groupe (A) est insuffisant, un complément écrit sera demandé en fonction des lacunes
- Si la présentation orale (B) est insuffisante, un nouvel examen oral sera demandé en fonction des lacunes
- Si l'évaluation des pratiques simulées (D) est « non acquis » : l'étudiant-e doit réaliser un travail écrit complémentaire individuel dont les modalités de rattrapage sont définies par le responsable de module.

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

Se référer au syllabus

8. Responsable de module

Responsable : Laëtitia Verger

Enseignants :

Se référer au syllabus

Descriptif validé le 03.09.2024 par

Pasqualina Riggillo
Responsable de la filière